



**CESARE
BATTISTI**

**ET DE TOUS LES
RÉFUGIÉS ITALIENS**

Cesare Battisti, écrivain et ancien militant des PAC (proletari armati per il comunismo), est réfugié en France depuis 1990, après avoir fui son pays en 1981 pour échapper à la justice italienne qui l'a condamné, au nom de la responsabilité collective, à la perpétuité par contumace pour soixante braquages et quatre meurtres dont deux ont été commis le même jour, à la même heure dans deux villes différentes.

Incarcé du 10 février au 3 mars à la Santé, il reste aujourd'hui dans l'attente de son extradition demandé par l'Italie, alors qu'en 1991 la Cour d'appel de Paris avait rendu un avis défavorable à une première demande, et que l'État français avait fait la promesse de le protéger s'il cessait toute activité politique. Cette demande d'extradition est une des conséquences des accords de Schengen et à terme, ce sont tous les réfugiés italiens qui sont directement menacés : Paolo Persichetti, extradé l'an passé, est aujourd'hui en prison en Italie, tandis que les fascistes meurtriers des années de plomb vivent tranquillement, libres, dans leur pays. Perben et Sarkozy ont décidé d'obéir au doigt et à l'œil à Berlusconi et au ministre Roberto Castelli, membre de la Ligue du Nord : à nous de réagir pour que tous les réfugiés politiques puissent vivre ici en sécurité.

Ceci s'inscrit dans l'espace Schengen, celui de l'Europe, dont les accords stipulent notamment un « renforcement de la coopération judiciaire par l'entraide judiciaire, l'extradition et la transmission de l'exécution des jugements répressifs ».

Au nom de la coopération européenne, l'Italie et le gouvernement français remettent donc en cause la notion d'asile politique, ce qui s'inscrit dans la politique répressive actuelle exercée dans chacun de ces pays avec certaines similitudes pour ce qui concerne les lois d'exception ayant trait aux « infractions terroristes ». Tout cela au nom de l'insécurité.

Le SRA s'était déjà mobilisé en 1994 pour soutenir des militants antifascistes allemands inculpés dans le cadre d'une loi anti-terroriste visant la « formation, l'appartenance et le soutien d'un groupement terroriste », ce qui comme en Italie, assimile action politique et terrorisme.

« La loi est notre arme » disait l'ex ministre de la justice Jacques Toubon.

Nous répondons à cela :

**LA SOLIDARITÉ EST
NOTRE ARME !**

SOIRÉE DE SOUTIEN

à Cesare et aux réfugiés italiens en France

LUNDI 26 AVRIL 2004

à partir de 18h30 PAF : 8 euros

À LA FLÈCHE D'OR 102bis rue de Bagnole PARIS 20e

PROJECTION - DISCUSSION AVEC DES RÉFUGIÉS ITALIENS

CONCERT avec

JIM MURPLE (rock steady)

TURTLE RAMBLERS (country punk)

LEVA (folk-electro balkanique)

CHRONOLOGIE DES ANNÉES DE PLOMB

* En italique, les attentats perpétrés par les fascistes.

1967

Grèves étudiantes.

Février 1968

P premiers affrontements opposant étudiants romains et forces de l'ord re.

Automne 1969

Grèves ouvrières.

12 décembre 1969

Attentat à la chambre de l'agriculture de Piazza Fontana à Milan : 16 morts et 98 blessés.

22 juillet 1970

Attentat contre un train à Gioia Tauro : 6 morts, 50 blessés.

3 mars 1972

P premiers enlèvements opérés par les Brigades rouges.

11 mars 1972

Manifestation antifasciste à Milan. Violents affrontements, forte répression policière.

14 mars 1972

Assassinat de l'éditeur Giangiacomo Feltrinelli, membre fondateur des GAP (Groupes d'Actions Partisanes).

18 avril 1974

Enlèvement du juge Sossi, réputé pour sa dureté envers la gauche. Il est relâché.

28 mai 1974

Explosion d'une bombe au passage d'une manifestation antifasciste : 8 morts, 94 blessés.

4 août 1974

Nouvelle explosion dans le train italicus : 12 morts, 105 blessés.

17 mars 1975

Les Brigades rouges tuent deux fascistes au siège du MSI (extrême droite) à Padoue.

1976

le Parti communiste italien s'engage à ne pas provoquer la chute du gouvernement Andreotti.

janvier à mars 1977

vaste mouvement social dans toute l'Italie. Septembre 1977, grand rassemblement contre la répression à Bologne

16 mars 1978

Enlèvement d'Aldo Moro. Son corps est retrouvé le 9 mai à mi-chemin entre les sièges du PCI et de la Démocratie Chrétienne.

2 août 1980

Une bombe à la gare de Bologne : 85 morts et 177 blessés.



ANNÉES DE LUTTES ANNÉES DE PLOMB

Après Paolo PERSICETTI extradé le 2 août 2002, c'est aujourd'hui Cesare BATTISTI, arrêté le 10 février dernier, dont l'Italie demande l'extradition, et la même menace pèse sur d'autres militants italiens. Pour comprendre, il faut à la fois se tourner vers l'Italie des années 1960-1970 et vers l'Europe de Schengen. Luttés sociales, exécutions, attentats fascistes et une répression « d'exception », à l'encontre des militants italiens, étudiants ou impliqués dans les luttés sociales notamment dans l'industrie automobile, qui traversent le pays du Sud au Nord. En effet, à la fin des années 1960, se rencontrent Révolte étudiante et radicalité des mouvements sociaux et des grèves ouvrières. Celles-ci sont en particulier le fait des ouvriers émigrés du Sud de l'Italie, armée de réserve des grandes usines d'une région Nord peu préparée et peu désireuse à les accueillir.

La répression du gouvernement italien est extrêmement brutale. Morts, centaines de blessés et milliers d'arrestations chez les militants et grévistes. Dans un même temps, l'extrême droite perpète plusieurs attentats extrêmement meurtriers. C'est ici que s'opère l'alliance entre ces forces néo-fascistes et l'Etat réactionnaire. Ainsi, l'attentat de Milan en 1969 est attribué à l'anarchiste Giuseppe PINELLI, qui mourra en tombant d'une fenêtre au cours de son interrogatoire.

Tradition de résistance, mobilisation antifasciste et répression radicalisent l'affrontement aboutissant au choix de l'action clandestine chez une partie des militants d'extrême gauche. Les attentats perpétrés par l'extrême droite (on apprendra après qu'il y eut une réelle connivence

avec des hommes politiques de la démocratie chrétienne, des éléments de l'armée, de la mafia et des services secrets, mobilisés contre « le péril rouge »), laissent craindre le retour au pouvoir d'une droite autoritaire, alors que le pays se trouve dans un même temps dans une situation révolutionnaire. Contexte dans lequel le Parti communiste italien ne rebondit pas comme on pouvait l'espérer, puisqu'il fait le choix en 1976 de ne pas provoquer la chute du gouvernement Andreotti (aujourd'hui poursuivi pour ses liens avec la mafia). Le « compromis historique » que constitue l'alliance entre le PCI et la Démocratie Chrétienne, enlève tout espoir d'un gouvernement de gauche pour ceux qui pouvaient encore y croire, ajoutant une raison de plus à se radicaliser aux militants d'extrême gauche, de toute façon bien implantés parmi la classe ouvrière.

Années de luttés étudiantes et ouvrières fortement réprimées et attentats auront fait, à la fin des années 1980, 380 morts et plus de 2000 blessés. La grande manipulation judiciaire italienne, imputant tous les attentats à l'extrême gauche, assimilant « bandes armées » et « associations subversives », ou action politique et entreprise terroriste, aura abouti à l'inculpation de 20 000 personnes, dont 224 sont encore aujourd'hui incarcérées. Mais le gouvernement italien actuel au nom des accords de Schengen, espère bien après Paolo PERSICETTI, obtenir l'extradition de Cesare BATTISTI et d'autres activistes italiens qui depuis les années 1980, ont reconstruit leur vie ailleurs, notamment en France. On l'appelle cela, la Communauté Européenne. ★

1954 Naissance de Cesare Battisti à Latina (ex Littoria), près de Rome.

1971 Premier séjour en prison, pour quelques semaines. Obsédé par l'idée de la r appropriation prolétaire, il abandonne définitivement l'école.

1974 Il est condamné à six ans de réclusion pour braquage avec prise d'otages, sans preuves.

1976 Il regagne la liberté, mais pas pour longtemps: de nouveau accusé, il arrive à s'échapper de justesse à l'arrestation et rejoint ses camarades à Milan, d'où bientôt naîtront les Prolétaires Armés pour le Communisme.

1979 Lorsqu'il tombe dans une vaste opération de l'antiterrorisme, il refusa de se défendre, sa seule chance étant l'évasion.

1981 Il rejoint d'abord la France puis le Mexique.

1986 Il fonde le magazine culturel Via Libre.

1990 De retour en France, il écrit son premier roman.

CESARE BATTISTI EN QUELQUES DATES

Bibliographie

- 1992. Les habits d'ombre, Série Noire, Gallimard
- 1994. L'ombre rouge, Série Noire, Gallimard
- 1994. Nouvel an nouvelle vie, Mille et une nuits
- 1995. L'air de rien, Autrement
- 1996. Buena onda, Série Noire, Gallimard
- 1977. J'aurais ta Pau, Baleine
- 1997. Copier coller, Père Castor-Flammarion
- 1998. Dernières cartouches, Joëlle Losfeld
- 2000. Terres Brulées, Rivages thriller
- Jamais plus sans fusil, éd. du Masque
- 2001. Avenida revolucìon, éd. Rivages

CHRONOLOGIE DE LA RÉPRESSION

LES LOIS SPÉCIALES

22 MAI 1975

La loi Reale donne à la police la prépondérance d'exercice sur la magistrature (permet l'arrestation ou la perquisition sans mandat du juge d'instruction. Interrogatoires sans la présence d'avocats.)

7 AVRIL 1979

22 mandats d'arrêts sont lancés, ils assimilent organisations publiques et clandestines.

7 JUILLET 1979

Nouveaux mandats assimilant "association subversive" et "bande armée", ou ce qu'on appelle le "théorème Calogero" (nom du procureur) de l'organisation à 2 niveaux, l'un public, l'autre clandestin.

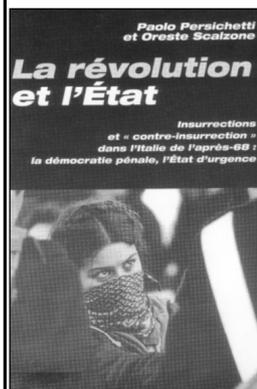
15 DÉCEMBRE 1979

Le décret-loi Cossiga allonge la détention préventive pour les délits de terrorisme et autorise les écoutes téléphoniques. Avantages accordés aux délateurs, au prorata de la quantité d'informations fournies.

18 FÉVRIER 1987

Loi sur la dissociation, qui réduit la détention des "terroristes" si ils rompent avec leurs engagements passés.

La révolution et l'État



Paolo
Persichetti

Oreste
Scalzone

Édition
Dagorno

COMMUNIQUÉ DES RÉFUGIÉS ITALIENS EN FRANCE

Comme dans un cauchemar récurrent, c'est une fois de plus une vie arrachée, tirée en arrière, vers le simulacre et les ombres persistantes d'un passé lointain : une punition/vengeance appelée "Justice", tellement différée qu'elle n'a plus aucun lien plausible avec les prétextes allégués. Le droit positif lui-même refuse un caractère infini de la punition, ce caractère éternel qui était visé par la logique de l'Inquisition - c'est bien ce que signifient les temps de prescription. Dans la doctrine juridique, on demande qu'un "temps raisonnable" s'écoule entre les faits, le jugement et l'exécution de la peine.

Ici, on a par contre la sensation d'un caprice cruel : c'est ce qui se passe quand une sorte de "dispositif à retardement" survient frapper un homme, une femme, inévitablement "autres" par rapport à ceux qui étaient à l'époque des faits, comme une sorte de cauchemar réel aux raisons indéchiffrables.

Après l'arrestation et l'envoi (la déportation ?) en Italie de Paolo Persichetti au mois d'août 2002, au terme de sept ans passés sous l'épée de Damoclès - qui a fini par le frapper - d'un décret d'extradition ; après la remise expéditive à la police italienne des anciens militants Rita Algranati et Maurizio Falessi, grâce à une collaboration extra-judiciaire des polices de Rome, Alger, et du Caire, sans même la feuille de vigne d'un simulacre de procédure extraditionnelle -, c'est donc aujourd'hui le tour de Cesare Battisti.

La logique à l'œuvre vise à réduire à néant une poignée de vies - la sienne, celle de ses filles, qu'il a eues entre-temps, de son univers d'affects, et du reste - et à accomplir avec une cruauté glaciale un acte exemplaire. On en frappe un pour terroriser une centaine, pour tenir des femmes, des hommes, les "prochains", toujours sous le couperet d'un cauchemar, empoisonnant des vies pour toujours.

On nous dit, comme pour défendre une sorte d'égalitarisme de l'injustice : personne ne peut échapper à sa peine, c'est la règle ; et le risque qui s'ensuit fait partie des règles du jeu... Pourtant, Cesare Battisti était venu en France en faisant confiance à cette main tendue - une possibilité de refuge offerte dans l'exercice

d'une faculté incontestable, par la République française en la décision d'un de ses présidents, François Mitterrand -, chose jamais remise en cause par les gouvernements successifs. Un exercice de souveraineté ne pouvant qu'être incontestable, reconnu comme légitime et légal par le droit international, avait permis d'octroyer un "asile de fait" à des hommes et des femmes fuyant le théâtre de ce qui restait d'une guerre sociale rampante, celle qui avait secoué l'Italie pendant bien plus d'une décennie. Un asile de fait pour des fugitifs reconnus comme "politiques", puisque c'est bien ce label qui avait représenté explicitement, en Italie, une circonstance aggravante, impliquant un "multiplicateur" de peines à tour de bras. Les lois d'exception qui sont devenues la règle.

Aussi, les "règles" si facilement invoquées par les autorités des deux pays ces temps-ci semblent n'être qu'un mantra électoral.

Le cour de l'affaire est la volonté explicite et réitérée de punition infinie pour avoir osé défier le pouvoir en place.

Cette condition de vie en suspens touche actuellement quelques dizaines d'anciens militants de la gauche italienne établis en France depuis au moins quinze ans.

Aujourd'hui notre seule force est la détermination que peuvent exprimer des femmes et des hommes pour que le territoire français ne soit pas, ne soit plus le théâtre d'actes iniques et injustifiés.

Comité contre l'extradition de Cesare Battisti et des autres italiens menacés.

Paris, 19 février 2004

ACTION DE SOUTIEN

★ VENEZ NOMBREUX À L'AUDIENCE du 7 avril

à 14 heures au Palais de Justice de Paris (Cité) pour l'examen de la demande de son extradition par le gouvernement italien

★ Signez la pétition (disponible en ligne sur www.vialibre5.com)

★ Venez au concert de soutien aux réfugiés italiens prévu le 26 avril à la Flèche d'Or, organisé par le comité de soutien à Cesare Battisti et le SRA



LIBERTÉ IMMÉDIATE POUR LES MILITANTES ET MILITANTS D'ACTION DIRECTE !



Du 16 au 26 février, Nathalie Ménigon était en grève de la faim. Cet acte s'inscrit dans la lutte qu'elle mène avec les autres militantes et militants d'Action directe depuis le premier jour de leur incarcération, soit 17 ans pour elle, Joëlle Aubron, Jean Marc Rouillan et Georges Cipriani et 21 ans pour Régis Schleicher, libérable depuis plusieurs années mais dont les demandes de conditionnelles ont toutes été refusées.

Des années de lutte ont été nécessaires pour briser l'isolement et pour contraindre l'administration pénitentiaire et la Chancellerie à reconnaître la gravité de l'état de santé de Georges Cipriani et Nathalie Ménigon. En effet en 1996 puis en 2001, Nathalie a été victime de deux accidents vasculaires cérébraux et n'a pas reçu et ne reçoit toujours pas les soins nécessaires. Aujourd'hui la maladie a rattrapé deux autres de ses compagnons de lutte ; Joëlle Aubron a été opérée le 16 mars dernier d'une tumeur au cerveau et Jean Marc Rouillan est atteint d'un cancer du poumon, décelé il y a trois mois.

La loi Kouchner, qui prévoit une suspension de peine pour les détenus gravement malades et dont la situation médicale ne serait s'améliorer en prison, a servi à libérer l'ancien préfet de police et assassin multirécidiviste, Papon. Mais par la voix de son procureur, le ministère de la Justice a fait savoir que cette loi ne doit pas s'appliquer aux militants d'Action Directe, prétextant par exemple que la libération de Nathalie Ménigon "troublerait l'ordre public". Cette position est contraire à l'esprit de la loi et à la jurisprudence. Les militantes et militants d'Action Directes doivent être libérés immédiatement.

Non à la peine de mort en prison !

Signez la pétition : <http://nlpf.samizdat.net>
Rendez-vous au meeting de solidarité
vendredi 23 avril à 19h, Bourse du Travail
3 rue du Château d'eau (M° république)



Le collectif de soutien SRA (Solidarité Résistance Antifa) est un **comité de soutien aux antifascistes emprisonnés** né en 1995 en soutenant «les sept de Berlin» à l'initiative du Scalp-Reflex et de la CNT, de jeunes antifascistes turcs et allemands accusés du meurtre d'un cadre néo-nazi à Berlin en 1994. En 1999, le SRA s'est élargi pour soutenir les **Francs-Tireurs Partisans**, un groupe marseillais dont le principal animateur, Yves Peirat, avait organisé et revendiqué des actions offensives contre des locaux du Front national dans les années 1990. Arrêté le 13 octobre 1999, Yves a été condamné à 5 ans d'emprisonnement et 125 000 francs de dommages et intérêts. Yves Peirat a été libéré le 10 janvier 2003 pour être convoqué un peu plus d'un mois plus tard par un juge d'instruction pour lui

Paolo PERSICHETTI

Arrêté en 1987 sur la base de la déposition d'un « repentant » - suivant le système des lois spéciales italiennes permettant à un individu d'obtenir, par exemple, une remise de peine, à condition qu'il donne d'autres noms -, à la suite de l'assassinat du Général de l'Aéronautique Licio Giorgieri, il est condamné en décembre 1989 à cinq ans d'emprisonnement pour son appartenance à l'Union des Communistes combattants (UCC), une des branches héritières des Brigades Rouges. Mais il est acquitté de l'accusation de complicité dans l'assassinat du général. Jugé en appel le 16 février 1991, il est condamné cette fois à 22 ans et 6 mois d'emprisonnement, alors même que le repentant assure qu'il n'a pas participé à l'organisation de l'homicide. Lors de cet appel, il vient s'exprimer librement, car il a été libéré précédemment, le temps de détention préventive légal en Italie ayant été dépassé. Il n'est pas non plus arrêté au cours de cette audience.

À la fin de 1991, il se réfugie à Paris. Il entame les démarches pour régulariser sa présence sur le territoire français et demande régulièrement un permis de séjour. Celui-ci lui est accordé en tant qu'étudiant en histoire des sciences politiques. En même temps, il travaille en tant que professeur d'Italien dans une école privée.

Lorsqu'il se rend au commissariat de police pour renouveler ses papiers, le 23 novembre 1993, il y est arrêté sur la base d'un mandat d'arrêt international lancé par les autorités italiennes, demandant son extradition. Le 5 Avril 1994, un avis favorable à la requête d'extradition est émis par une juridiction judiciaire, qui va, ce faisant, à l'encontre d'une convention européenne dont s'inspirent couramment les tribunaux pour prononcer - comme ils le font souvent dans des cas similaires - des avis défavorables à l'extradition. Le 7 Septembre 1994, Edouard Balladur signe le décret d'extradition. Un recours devant le Conseil d'Etat contre ce décret est présent

té alors que Paolo Persichetti est toujours détenu. Les demandes de mise en liberté se succèdent mais sont toutes rejetées. Le Conseil valide le décret Balladur.

En décembre 1994, Paolo Persichetti commence une grève de la faim pour réclamer sa libération. de la faim. Il est libéré après quelques jours suite de l'intervention de François Mitterrand.

Enseignant à l'université de Paris VIII, il est à nouveau arrêté puis extradé vers l'Italie le 12 août 2002.

Vous pouvez le soutenir en lui écrivant :

PAOLO PERSICHETTI
Strada San Salvatore, 14B,
Localita MAMMAGIALLA,
01100 VITERBO, Italie

En plus de votre solidarité, Paolo Persichetti a aussi besoin de votre soutien financier, pour assurer le quotidien en prison, payer les avocats et permettre les visites de sa compagne. Versement à :

Janie Lacoste
CCP n° 21.137.76 NO 20
Etablissement 30041
- Guichet 00001 - Clé 54

ou en envoyant un chèque :

Janie Lacoste
67 rue de la Mare 75020 Paris

exils



Paolo
Persichetti,
les réfugiés
italiens
et l'Europe
pénale

NO PASARAN
HORS-SÉRIE
PRINTEMPS
2003

5 EUROS + 1 EURO DE PORT

à commander à NO PASARAN

signifier sa mise en examen pour «tentative d'assassinat avec préméditation»... L'affaire reste à suivre. Au cours de sa campagne de soutien avant et pendant le procès d'Yves, puis lors de son incarcération, le SRA a organisé de nombreux débats, concerts, manifestations, rassemblements (un peu partout en France, a produit du matériel de soutien (livre, affiches, cartes postales, t-shirts, compilation musicale, etc.) et a sorti 12 numéros de Franc-Tireur, le bulletin du SRA. Si vous voulez en savoir plus sur le SRA, ses activités passées et futures, contactez-nous !

SOLIDARITE RESISTANCE ANTIFA
21^{er} rue Voltaire 75011 Paris / Tél. 01 43 48 54 95 /
sra@samizdat.net / www.sammizdat.net/solidarite